



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Point 57 a) de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Soudan* : projet de résolution

Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/196 du 22 décembre 1992, 48/183 du 21 décembre 1993, 50/107 du 20 décembre 1995, 56/207 du 21 décembre 2001, 57/265 et 57/266 du 20 décembre 2002, 58/222 du 23 décembre 2003, 59/247 du 22 décembre 2004, 60/209 du 22 décembre 2005, 61/213 du 20 décembre 2006, 62/205 du 19 décembre 2007 et 63/230 du 19 décembre 2008,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire que les chefs d'État et de gouvernement ont adoptée à l'occasion du Sommet du Millénaire¹, ainsi que l'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

Rappelant également sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 55/2.

² Voir résolution 60/1.



Se félicitant des débats tenus sur la pauvreté dans le cadre des examens ministériels annuels du Conseil économique et social, qui jouent un rôle important à l'appui de la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017),

Prenant note avec satisfaction de la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social, sur le thème « Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête au plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable »³,

Rappelant sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009 relative au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Rappelant également la résolution 2009/5 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2009, intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi »,

Rappelant en outre la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁴,

Rappelant les textes issus du Sommet mondial pour le développement social⁵ et de sa vingt-quatrième session extraordinaire⁶,

Toujours préoccupée par le fait que la volatilité des prix alimentaires et les crises mondiales multidimensionnelles sont de gros obstacles à la lutte contre la pauvreté et la faim, ainsi qu'aux efforts que font les pays en développement pour accéder à la sécurité alimentaire et atteindre les objectifs consistant à réduire de moitié le nombre de sous-alimentés en 2015 au plus tard, parmi d'autres objectifs de développement fixés d'un commun accord au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et répétant que les causes de la crise alimentaire mondiale sont multiples et complexes et que ses conséquences appellent une réaction globale et coordonnée à court, à moyen et à long terme de la part des gouvernements et de la communauté internationale,

Constatant avec préoccupation qu'après la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et six ans avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, si des progrès ont été enregistrés en termes de réduction de la pauvreté dans certaines régions, ils n'en sont pas moins inégaux, et que dans certains pays le nombre de personnes vivant dans la pauvreté continue d'augmenter, les femmes et les enfants constituant la majorité des groupes les plus touchés, notamment dans les pays les moins avancés et, en particulier, en Afrique subsaharienne,

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 3* (A/61/3/rev.1), chap. III, par. 50.

⁴ Voir résolution 63/239, annexe.

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

⁶ Résolution S-24/2, annexe.

Notant que les taux de croissance économique varient d'un pays à l'autre et qu'il faut réduire ces disparités, notamment en encourageant une croissance favorable aux pauvres et la protection sociale,

Constatant avec inquiétude que la pauvreté et l'inégalité sont des phénomènes d'ampleur mondiale, et soulignant que l'élimination de la pauvreté et de la faim est pour l'humanité un impératif moral, social, politique et économique,

Réaffirmant que l'élimination de la pauvreté est l'un des enjeux les plus importants dans le monde d'aujourd'hui, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés, et soulignant qu'il importe d'accélérer la croissance économique, en veillant à ce qu'elle soit durable, générale et bénéfique pour tous, notamment grâce au plein-emploi productif et à un travail décent pour tous,

Vivement préoccupée par les multiples crises mondiales interdépendantes qui sévissent actuellement, et dont les effets s'ajoutent les uns aux autres, en particulier la crise financière et économique, l'instabilité du prix de l'énergie, la crise alimentaire et les problèmes liés au changement climatique, au risque de freiner encore la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire,

Vivement préoccupée également par les conséquences qu'a la crise financière et économique actuelle pour les pays en développement qui cherchent à obtenir le financement qu'exigent leurs objectifs de développement et consciente que, dans les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, la réalisation de ces objectifs, ainsi que ceux qui ont été arrêtés au niveau international, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, risque de fortement régresser,

Préoccupée en outre par le fait que la crise économique et financière mondiale a des répercussions désastreuses, qui risquent encore de s'aggraver, que des centaines de millions de personnes de par le monde perdent leur emploi, leur revenu, leurs économies, leur logement et leur aptitude à survivre et que, de surcroît, plus de 50 millions de personnes supplémentaires vivent désormais dans la misère,

Estimant que la mobilisation de ressources financières en faveur du développement aux niveaux national et international et l'utilisation rationnelle de ces ressources sont des éléments essentiels d'un partenariat mondial pour le développement visant à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire favorisent l'action menée par les pays en développement pour éliminer la pauvreté et progresser sur la voie du développement durable,

Consciente également qu'une bonne gouvernance aux niveaux national et international et une croissance économique soutenue et bénéfique pour tous, s'appuyant sur le plein-emploi et un travail décent pour tous, une productivité en hausse et un environnement favorable, notamment à l'investissement public et privé et à l'esprit d'entreprise, sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et améliorer les niveaux de vie, et que les initiatives visant à responsabiliser les entreprises sur le plan social jouent un rôle important en maximisant l'impact des investissements publics et privés,

Se déclarant résolument favorable à une mondialisation équitable, affirmant que la croissance doit se traduire par l'élimination de la pauvreté et un engagement en faveur de stratégies et de politiques visant à promouvoir le plein-emploi, librement choisi et productif, et un travail décent pour tous, et que celles-ci doivent constituer une composante essentielle des politiques nationales et internationales et des stratégies nationales de développement, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, et réaffirmant que la création d'emplois et le travail décent doivent faire partie intégrante des politiques macroéconomiques, compte pleinement tenu de l'impact et de la dimension sociale de la mondialisation, dont les avantages et les coûts se trouvent souvent inégalement répartis,

Soulignant le caractère urgent et prioritaire donné à l'élimination de la pauvreté par les chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'il ressort des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social,

1. *Réaffirme* que la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) a pour but d'appuyer, de manière efficiente et coordonnée, les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, relatifs à l'élimination de la pauvreté, et de coordonner le soutien apporté à cet égard par la communauté internationale;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et qu'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable et l'élimination de la pauvreté, et considère que les efforts supplémentaires effectivement déployés par les pays devraient être complétés au niveau international par des programmes, mesures et politiques d'appui efficaces et concrets visant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, en tenant compte de la situation particulière de chaque pays et dans le plein respect des prérogatives, des stratégies et de la souveraineté nationales;

3. *Souligne* qu'il importe d'accorder le rang de priorité le plus élevé à l'élimination de la pauvreté dans le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, et souligne également qu'il est essentiel de s'attaquer aux causes de la pauvreté et aux problèmes qui lui sont associés dans le cadre de stratégies intégrées, coordonnées et cohérentes aux niveaux national, intergouvernemental et interorganisations;

4. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de renforcer le rôle de direction joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement, dont l'importance est cruciale pour l'élimination de la pauvreté;

5. *Souligne* qu'il importe de mener, aux niveaux national, intergouvernemental et interorganisations, des activités cohérentes, globales et intégrées pour lutter contre la pauvreté, conformément aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

6. *Réaffirme* l'attachement à la promotion de possibilités de plein-emploi, librement choisi et productif, y compris pour les plus défavorisés, ainsi que d'un travail décent pour tous, afin d'allier justice sociale et efficacité économique, dans le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail et dans des

conditions d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité, et réaffirme par ailleurs que la création d'emplois devrait être incorporée dans les politiques macroéconomiques, compte étant pleinement tenu des conséquences et de la dimension sociales de la mondialisation;

7. *Considère* que le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, qui englobent la protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social, sont les éléments clefs d'un développement durable pour tous les pays, et donc un objectif prioritaire de la coopération internationale;

8. *Souligne* que l'éducation et la formation professionnelle sont au nombre des facteurs déterminants pour l'autonomisation des personnes qui vivent dans la pauvreté, tout en étant consciente de la complexité de la tâche consistant à éliminer la pauvreté;

9. *Engage* la communauté internationale à continuer de faire de l'élimination de la pauvreté un objectif prioritaire et invite les pays donateurs qui sont en mesure de le faire à appuyer les efforts consentis par les pays en développement dans ce domaine, en mettant à leur disposition des moyens financiers suffisants et prévisibles, que ce soit sur une base bilatérale ou multilatérale;

10. *Demande* que tous les engagements pris dans le domaine de l'aide publique au développement soient tenus, notamment l'objectif que se sont fixé de nombreux pays développés de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015, et au moins 0,5 % d'ici à 2010, ainsi que l'objectif consistant à consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement des pays les moins avancés; et invite instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets en ce sens, conformément aux engagements qu'ils ont pris;

11. *Se félicite* des initiatives que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a prises dans le cadre de deux mécanismes liés à l'Éducation pour tous, à savoir ceux de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), en vue de promouvoir l'éducation en tant qu'instrument important pour la prise de décisions sur les grandes questions de politique internationale touchant le développement durable;

12. *Considère* qu'une croissance économique soutenue et bénéfique pour tous est essentielle pour éliminer la pauvreté et la faim, en particulier dans les pays en développement, et souligne qu'il faudrait appuyer les efforts déployés à cet effet au niveau national en créant un environnement international favorable;

13. *Exhorte* les États Membres à prendre des mesures ambitieuses dans l'intérêt de toutes les nations en vue d'appliquer un modèle socioéconomique viable qui serait plus bénéfique pour tous, plus équitable, mieux équilibré et davantage axé sur le développement, pour vaincre la pauvreté et l'inégalité;

14. *Note* que le Secrétaire général a décidé de nommer le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales coordonnateur de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);

15. *Engage* les organismes compétents du système des Nations Unies à mener des activités cohérentes, globales et intégrées, en consultation avec les États

Membres et les autres parties prenantes, afin d'assurer la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté;

16. *Prend note* du plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté établi à l'échelle du système avec la participation de 21 organismes, fonds, programmes et commissions régionales et prie le Secrétaire général de fournir de plus amples précisions sur ce plan d'action à l'intention des États Membres;

17. *Réaffirme* qu'elle doit accorder le degré le plus élevé de priorité à l'examen du point de son ordre du jour portant sur l'élimination de la pauvreté et, dans ce contexte et à titre de contribution au succès de la deuxième Décennie des Nations Unies, décide de convoquer pendant sa soixante-huitième session une réunion au plus haut niveau politique approprié, qui sera consacrée à l'examen du thème choisi pour la question de l'élimination de la pauvreté, et souligne que cette réunion et ses activités préparatoires devront être financées à même le budget proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 et être organisées de la manière la plus efficace possible;

18. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) » et prie le Secrétaire général de présenter un rapport décrivant de manière détaillée les initiatives prises par les organismes des Nations Unies, les plans qu'ils ont adoptés et les actions qu'ils mènent en rapport avec le thème de la deuxième Décennie.
